

Saint-Georges, le 18 décembre 2009.

Monsieur le maire François Fecteau
Monsieur le conseiller Serge Thomassin
Madame la conseillère Manon Tousignant
Monsieur le conseiller Jean Perron
Madame la conseillère Irma Quirion
Madame la conseillère Manon Bougie
Madame la conseillère Marie-Ève Dutil
Monsieur le conseiller Marcel Drouin
Monsieur le conseiller Lionel Bisson

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes, par le présent avis, convoqués à une assemblée extraordinaire de ce conseil qui sera tenue le **lundi 21 décembre 2009, à compter de 19 h 30**, au lieu ordinaire des séances.

Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012.
4. Adoption du règlement numéro 348-2009 décrétant les prévisions budgétaires, les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2010.
5. Taux d'intérêt pour les taxes.
6. Publication d'un document explicatif du budget.
7. Période de questions.
8. Levée de l'assemblée.

Cette séance extraordinaire est convoquée sur ordre verbal du maire au greffier.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
jc.

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 21 décembre 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 35.

À la demande du maire, tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5820

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5821

Adoption du programme triennal d'immobilisations
pour les années 2010-2011-2012

Monsieur le maire François Fecteau fait lecture du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
DISSIDENTE madame la conseillère Marie-Ève Dutil au motif qu'elle estime que la dette de la nouvelle ville (pourrait passer de 12 M\$ à 54 M\$) sera beaucoup trop élevée si on donne suite à tous les projets prévus au plan triennal d'immobilisations, sont aussi dissidents madame la conseillère Manon Bougie et messieurs les conseillers Jean Perron et Lionel Bisson
POUR : madame la conseillère Irma Quirion, monsieur le conseiller Serge Thomassin et monsieur le maire François Fecteau
ET RÉSOLU à la majorité

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012 au montant de 81 285 271 \$ soit et est adopté par ce conseil.

QUE le programme soit annexé à la présente résolution pour valoir comme si il était long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5822

Adoption du Règlement numéro 348-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
DISSIDENTES mesdames les conseillères Manon Bougie, Marie-Ève Dutil
DISSIDENTS messieurs les conseillers Jean Perron et Lionel Bisson
POUR : madame la conseillère Manon Tousignant, monsieur le conseiller
Marcel Drouin et monsieur le maire François Fecteau
ET RÉSOLU à la majorité

QUE le **Règlement numéro 348-2009** ayant pour objet de décréter les prévisions budgétaires, les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2010, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 348-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5823

Taux d'intérêt pour les taxes

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 481 de la *Loi sur les Cités et Villes*, les taxes portent intérêt à raison de 5% l'an à dater de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées, sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet;

ATTENDU : qu'en vertu de ce même article, ce conseil peut, par résolution, décréter un taux différent que celui prévu par la loi;

ATTENDU : que la résolution n° 08-5146 adoptée le 15 décembre 2008 prévoyait un taux d'intérêt de 5% l'an sur les comptes de taxes impayés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
DISSIDENT monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU à la majorité

QUE ce conseil décrète, par la présente résolution, que tout compte de taxe ainsi que toute créance impayée à compter du 1^{er} janvier 2010 portera intérêt au taux de 8% l'an à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5824

Publication d'un document explicatif du budget

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, ce conseil peut décréter que le document explicatif du budget soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité au lieu que celui-ci soit distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

RÉSOLUTION N° 09-5824 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil décrète, par la présente résolution, que le document explicatif du budget soit publié dans le Journal de la Beauce dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 50, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
